



**Séance du Conseil municipal du 25 janvier 2021**  
**PROCÈS-VERBAL**

Présent-e-s :	S. Gisler, présidente P. Bavarel, L. Cocquio, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, S. Ettlin, F. George, J. Leresche, J. Loeffel, S. Moget, N. Pontinelli et G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

---

La présidente ouvre la séance.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020**

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020 est approuvé par 9 voix pour et 3 abstentions

**2. Communication du bureau du Conseil municipal**

La présidente informe les conseillers municipaux que la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 28 octobre 2020 relative à la participation du fonds intercommunal pour l'acquisition d'une halle de curling a été validée et est entrée en force.

La commune a également reçu un courrier du Grand Conseil, relatif à un projet de loi modifiant la loi sur l'administration des communes, adressé aux 45 communes pour avoir l'avis des conseillers municipaux sur la possibilité d'instaurer des conseillères et conseillers municipaux suppléants. Lorsque ce sujet avait été abordé par le Conseil municipal, le 20 janvier 2020, sous l'ancienne législature, il avait été mis en avant, d'une part, la difficulté de mettre en place ce système de conseillers municipaux suppléants pour les petites communes puisqu'il est déjà difficile de trouver 13 conseillers municipaux et, d'autre part, que ce système est plus adapté pour les grandes communes.

M. Loeffel trouve que, dans les grandes communes où les partis politiques sont représentés, cela semble être une bonne approche pour éviter que des absences ne créent une majorité politique qui ne représente pas la vraie distribution des partis dans un conseil. En revanche, pour un Conseil municipal comme celui de Cartigny, avoir des suppléants n'est pas nécessaire.

M. Pontinelli est défavorable à ce système pour les petites communes qui ont déjà de la difficulté à trouver des candidats compétents. Le fait d'avoir des conseillers municipaux suppléants ajoutera de la complexité. Toutefois, cela pourrait s'appliquer dans les grandes communes comme Genève ou Vernier.

M. Davet aimerait savoir si le nombre de suppléants par commune a été défini.

La présidente explique qu'il est prévu « un système spécifique de suppléance avec au moins un suppléant par groupe et, passé la tranche de 6 membres élus, un deuxième membre suppléant ».

M. Davet ne voit donc pas d'intérêt à ce système pour Cartigny qui devrait trouver 4 suppléants, ce qui paraît compliqué.

M. George n'a rien à ajouter par rapport à ses préopinants.

Mme Moget rejoint les propos des autres conseillers municipaux.

M. Leresche est du même avis que ses préopinants concernant les petites communes. D'ailleurs, cela pose quand même un problème de suivi des dossiers quand un suppléant doit faire un remplacement au pied levé.

M. Cogne note que ceux qui ont déjà pris le temps de perdre deux heures à regarder les débats du Conseil municipal de la Ville de Genève se rendent compte que l'on pourrait être plus efficace. Cette proposition est faite pour permettre de toucher des jetons de présence. M. Cogne est donc opposé à ce projet.

M. Ettlin est aussi opposé à cette proposition.

M. Vouillamoz est opposé à cette proposition.

Mme Dubouloz estime que tout a déjà été dit.

Mme Cocquio suit ses collègues.

M. Bavarel demande si les suppléants seraient amenés, le cas échéant, à remplacer un conseiller ou une conseillère municipale démissionnaire.

Mme Walthert pense que le projet de loi fait la distinction entre suppléants et viennent-ensuite.

M. Bavarel demande si une forme de latitude serait laissée à l'appréciation des communes.

Mme Walthert répond que c'est effectivement une possibilité et non une obligation d'avoir des suppléants.

M. Bavarel ne voit donc pas de raison de s'y opposer si c'est une possibilité. En effet, la commune aurait toujours la possibilité de dire que ce n'est pas utile pour elle.

### **3. Décision de l'AG de l'ACG du 16 décembre 2020 soumise au droit d'opposition des CM**

La présidente rappelle la décision de l'ACG du 16 décembre 2020 pour une subvention de fonctionnement de 1 million de francs en faveur du dispositif d'urgence social destiné aux sans-abris et demande s'il y a des remarques ce qui n'est pas le cas.

### **4. Communications et propositions du maire et des adjointes**

#### Séances du Conseil municipal par visioconférence

Mme Zäch signale que le Conseil d'État a introduit un article, dans le règlement d'application de la LAC, permettant la tenue de séances des conseils municipaux par vidéoconférence. Par contre, il faut se rendre compte du coût important que cela représente puisque cela nécessite l'achat de licences pour les participants ainsi que la diffusion en ligne des séances (par exemple sur YouTube). L'exécutif estime que la commune a la chance d'avoir une grande salle. Dès lors, le Conseil municipal pourrait continuer à siéger ainsi, si cela convient aux conseillers municipaux. Si le Conseil municipal juge nécessaire d'avoir recours aux visioconférences, l'exécutif demandera au SIACG d'en chiffrer le coût.

M. George signale que cela lui convient de continuer à siéger comme maintenant, mais aimerait savoir pourquoi il faudrait choisir YouTube comme canal de diffusion.

Mme Zäch précise qu'elle a cité YouTube comme exemple, mais cela peut être diffusé par un autre moyen. La diffusion doit se faire en direct pour permettre l'accès au public.

M. Cogne est favorable à continuer à siéger en présentiel. Il vaudrait toutefois la peine de demander au SIACG le coût que cela représenterait au cas où cela devrait s'avérer nécessaire dans le futur.

Mme Zäch adressera une demande au SIACG.

M. George demande s'il est prévu de mettre du matériel informatique à disposition des conseillers municipaux.

Mme Zäch répond négativement.

Mme Bolle de Paoli pense qu'il serait éventuellement possible de leur fournir des webcams.

M. Bavarel comprend que le public est actuellement autorisé à assister à la séance du Conseil municipal.

Mme Walthert explique que, dès lors que le Conseil municipal est autorisé à se réunir en présentiel, il faut autoriser la présence d'un public. Toutefois, celui-ci est limité à 5 personnes.

Mme Zäch rappelle que toutes les dates des séances du Conseil municipal pour 2021 sont sur CMnet.

#### Moyen de communications avec le secrétariat et l'exécutif

Mme Zäch rappelle qu'il est important que les conseillers municipaux vérifient chaque jour s'ils ont reçu des emails de la part de l'exécutif ou du secrétariat. En effet, il est parfois nécessaire d'avoir des réponses rapides. Toutefois, si des conseillers municipaux rencontrent des problèmes pour configurer leur email sur leur portable, il est possible de leur transmettre une marche à suivre.

#### Jetons de présence

Mme Zäch signale que Mme Lörtscher a préparé les jetons de présence pour la participation aux séances en 2020. Elle rappelle que chaque membre touche CHF 40.- par séance de commission et CHF 50.- pour le président, qu'il y ait un rapport ou non. L'exécutif pense qu'il faudrait rediscuter de la rémunération et de la question des rapports avec le nouveau Conseil municipal, mais ne souhaite pas faire un débat ce soir. De toute façon, c'est lors de la préparation du budget qu'une modification pourrait être apportée.

Il faut également savoir que, durant les dernières législatures, l'argent des jetons de présence a toujours été versé dans un fonds qui était utilisé pour faire un petit voyage en commun en début de législature ainsi qu'un autre voyage en fin de législature. Malheureusement, vu les circonstances, il n'a pas vraiment été possible d'en discuter jusqu'à présent, mais il faudrait trouver le temps de le faire.

#### Voyage du Conseil municipal

Mme Bolle de Paoli signale qu'au début de la précédente législature les conseillers municipaux sont partis au Tessin du vendredi matin au dimanche soir. Ensuite, en fin de législature, ils sont partis en Sicile du jeudi matin du Jeûne genevois au dimanche pour faire un voyage culturel.

Mme Bolle de Paoli relève que le voyage de début de législature permet aux conseillers municipaux ainsi qu'aux membres de l'exécutif de mieux se connaître. On ne sait toutefois pas quand il sera possible d'organiser un tel voyage. Cela étant, malgré la difficulté de faire un tel projet, il faudrait tout de même réfléchir à l'idée de consacrer les jetons de présence à un voyage.

M. Ettlin trouve que c'est une excellente idée. Il est favorable à poursuivre cette pratique.

Mme Zäch note que personne n'est opposé à cette proposition.

#### Programme de géothermie

Mme Zäch signale qu'un programme de géothermie, subventionné par l'Office fédéral de l'énergie, a été créé par l'État de Genève et les SIG. Le but est de cartographier tout le sous-sol du bassin genevois pour pouvoir exploiter cette énergie propre. Il y a eu des premiers forages à Satigny puis à Lully et des sondages ont également été faits, l'année dernière, à l'aide de véhicules le long de la route de Chancy. Maintenant, les sondages vont se faire dans les villages.

Il se trouve que des habitants ont déjà eu un contact avec les SIG sans en avoir été avisés au préalable. Du coup, les habitants ont interrogé la Mairie à ce sujet. L'exécutif s'est réuni avec CABG et ils se sont posés des questions. Ils se sont notamment demandés si les gens ne risquent pas de penser que l'on va faire de la géothermie dans leur jardin alors que ce n'est pas du tout l'idée, d'autant qu'il y a, à Cartigny, un réseau de chauffage à distance à bois.

La visioconférence qui a été organisée entre-temps avec les SIG ainsi qu'avec MM. Jaunin, Schmutz, Leresche, Meyer, Mmes Zäch et Lörtscher a permis d'obtenir les informations nécessaires. Ce qui a semblé important, c'est que les habitants de Cartigny soient bien informés. La campagne débutera mi-septembre et les SIG prévoient d'envoyer une information à tous les habitants. Cela semble toutefois un peu court, vu notamment toutes les questions adressées à la Mairie. Dès lors, Cartigny prépare son propre tout-ménage à envoyer rapidement aux habitants afin qu'ils aient toutes les informations utiles. Les SIG prévoient de faire un grand flyer pour tout Genève, mais qui arrivera plus tard.

M. Leresche confirme qu'il s'agit de pouvoir rassurer les habitants. En fait, l'entreprise mandaté fait de la prospection. Elle appelle les gens pour leur demander de pouvoir poser des petites balises durant quelques semaines. Ensuite un camion passe dans la rue et émet des vibrations. Les données enregistrées par ces balises permettent alors de mieux connaître le sous-sol. Toutefois, avec le démarchage par téléphone auquel on est confronté, beaucoup de personnes ne répondent pas. Du coup, il semble important de pouvoir communiquer sur ce projet. Il s'agit de permettre aux habitants de comprendre qu'il s'agit d'une démarche pour connaître l'état du sous-sol du canton et non de venir faire de la géothermie chez eux.

#### Aménagement de la route du Trabli

Mme Zäch signale que, suite aux démarches réalisées par la commune concernant la route du Trabli, le canton va limiter la vitesse à 30 km/h et réaliser des aménagements. C'est toutefois compliqué parce que la rue n'est pas large. Sur la partie qui sort en direction de La Plaine, c'est assez étroit et la commune doit faire un test pour voir si le trafic arrive à circuler. Ce vendredi, il y aura un test avec des engins agricoles pour être sûr que tout puisse fonctionner.

Mme Cocquio fait remarquer que des moissonneuses-batteuses passent aussi à cet endroit, peut-être une dizaine de fois durant l'année.

Mme Zäch en prend note et fera le point avant le test.

#### Antenne Swisscom

Swisscom a fait recours auprès du Tribunal administratif de première instance contre le refus du Département du territoire relatif à la demande d'autorisation concernant son antenne. Dans la *Tribune de Genève*, il y avait un article concernant l'activation de plusieurs antennes 5 G sur le canton. Toutefois, l'exécutif n'a eu aucune information supplémentaire à ce sujet.

#### Gravières

Concernant les gravières et notamment l'opposition de la commune au plan d'extraction, Me Megevand a rédigé une nouvelle réplique à l'intention du Tribunal fédéral à fin décembre. Le dossier suit son cours et Mme Zäch tiendra informé les conseillers municipaux quand elle aura des nouvelles.

#### SPAGE

Cela fait plusieurs législatures que le canton travaille sur tous les secteurs du canton pour élaborer les schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE). Celui de la Champagne est maintenant terminé et va être soumis à enquête technique dans toutes les communes concernées. Mme Zäch a transmis ce document à la commission de l'agriculture afin qu'elle puisse en prendre connaissance. Par ailleurs, une visioconférence est en train d'être organisée avec Mme Porta, cheffe du projet de la SPAGE, et M. Alain Wyss, de l'Office cantonal de l'eau. Il faudra donc fixer une date avec la commission de l'agriculture.

### Collaborateurs Voirie et espaces verts

Mme Walthert fait savoir que Nelson de Sousa, qui avait été engagé via Manpower, a décidé de réorienter sa carrière après avoir travaillé durant 5 ans dans la commune. La personne qui l'a remplacé va également partir à fin février étant donné qu'elle a trouvé un poste fixe ailleurs. L'avantage de travailler avec une agence temporaire est d'avoir l'assurance de disposer de candidats compétents et disponibles rapidement. Un nouveau dossier nous a déjà été transmis pour examen.

### Épicerie

Mme Walthert signale qu'il y aura un petit changement concernant l'épicerie. Chantal, qui assurait jusqu'à présent la vente, va partir suite à une réorganisation au niveau de la gérance. Elle a décidé de ne pas poursuivre avec la nouvelle organisation qui est proposée. Il faut également savoir que les horaires ont changé depuis le début de l'année. L'épicerie est maintenant ouverte tous les jours de 7h30 à 13h30 vu les mesures sanitaires et la baisse d'activité.

Mme Zäch ajoute que l'exécutif est un peu déçu parce que cela fonctionnait bien. Il est ainsi allé trouver Chantal pour lui offrir un bouquet pour son départ et lui adresser un petit mot.

Mme Bolle de Paoli fait savoir que l'exécutif a été un peu surpris et déçu de la décision de M. Moses, mais ce n'est pas la commune qui s'occupe de la gérance. Cela étant, si quelqu'un, dans la commune, était intéressé à reprendre cela à son nom, M. Moses serait plutôt d'accord de procéder comme cela s'est passé à Aire-la-Ville. Il faut savoir qu'« Au croissant timbré », à Aire-la-Ville, la personne qui a travaillé dans cette épicerie durant un certain temps a repris la gérance. Bien évidemment, il faut avoir une patente.

Mme Dubouloz aurait souhaité que la commune écrive un mot à M. Moses pour dire que Chantal a travaillé durant 7 ans dans le village et qu'elle est appréciée des habitants. C'est un lieu qu'elle a fait vivre. La commune peut dire qu'elle prend acte de cette décision, mais en ajoutant qu'elle va regretter le départ de cette personne. C'est aussi un signe de reconnaissance. Par les temps qui courent, il s'agit aussi de montrer que l'on ne change pas les personnes comme des pions et que cela a des répercussions. Par ailleurs, Mme Dubouloz trouve que cette demande de reprise n'est pas rassurante.

Mme Bolle de Paoli signale que plusieurs personnes vont maintenant se relayer, comme cela se passait lorsque Chantal était en vacances. L'exécutif pense qu'il vaut mieux attendre jusqu'à cet été pour voir comment cela se passe. Si nécessaire, une information pourra être faite pour une éventuelle reprise.

Mme Zäch rappelle que, à l'époque, la commune avait engagé elle-même un gérant. Cela s'était déroulé avec des hauts et des bas, mais la commune avait tout fait de A à Z. Quand ce gérant a démissionné, la commune a eu cette proposition de M. Moses, qui avait déjà une pizzeria à Confignon et des épiceries-postes dont celle de Aire-la-Ville, et il faut constater que cela a plutôt bien fonctionné avec des gens de qualité, ce qui a conforté la commune dans cette manière de procéder. Cela étant, la commune pourrait, un jour, choisir une autre solution.

Mme Bolle de Paoli estime que c'est un peu trop tôt vu les circonstances particulières que l'on connaît actuellement. On peut se demander qui voudrait se lancer aujourd'hui dans une telle reprise.

### Commerces locaux

Mme Walthert indique que les deux commerces du village subissent de plein fouet les mesures liées à la crise sanitaire, à savoir le Café de Cartigny et La Causette. Pour poursuivre son soutien à ces deux commerces, l'exécutif a décidé de renoncer aux loyers des mois de décembre, janvier et février. Ces établissements ont des activités d'appoint, mais qui ne leur permettent pas vraiment de tourner.

### FIFDH

Mme Walthert signale que la commune avait mis, dans son budget de l'année passée, un projet de participation au FIFDH qui a toujours lieu au début mars. Il s'agissait d'organiser, avec les communes de la Champagne, une projection de film dans la salle communale d'Avully. Vu la situation sanitaire, les organisateurs ont renoncé à organiser un festival en présentiel, mais ils ont maintenu un événement sur Internet. Ils ont donc renoncé à la subvention, mais les communes de la Champagne avaient décidé de renouveler ce projet pour organiser un autre projet en mars 2021. Des responsables culturels des communes de la Champagne se sont réunis à ce sujet et ils étaient prêts à apporter leur soutien, mais le festival a finalement renoncé à organiser un festival en présentiel parce qu'ils peuvent encore le faire à moindres frais. Il y aura quand même une édition en ligne du festival dont peut-être la possibilité d'organiser des vidéoconférences avec éventuellement la participation de la Champagne et une priorité d'inscription pour les personnes de la Champagne. L'idée serait ainsi de faire un tout-ménage concernant cette soirée. Maintenant, il faut voir si le Conseil municipal est prêt à renoncer à verser cette subvention en 2021 et à la reporter en 2022, en espérant pouvoir organiser bientôt cette projection de film en présentiel.

### Exposition des artistes

Au niveau événementiel, l'exposition des artistes prévue à fin février et début mars 2021 est reportée en septembre 2021.

### Théâtre

Quant au théâtre, les représentations sont aussi annulées. Aucune date n'a été proposée en septembre. Les acteurs préparent un projet pour 2022.

### L'Écho de Cartigny

Mme Bolle de Paoli note que la commission information va se réunir pour préparer le journal du mois de juin, elle rappelle le souhait que chaque président de commission ainsi que CABO puissent préparer un petit texte sur ce qui a été fait en commission. Les textes sont à rendre à Mme Lörtscher d'ici au 1<sup>er</sup> mai 2021.

### Remerciements

Mme Bolle de Paoli transmet des remerciements aux commissaires de la part de l'association coup de cœur de la commune. Mme Rosita Fibbi était venue présenter son association, le CCSI, en commission sociale. Elle remercie la commune qui lui a attribué la somme de CHF 3'000.-. Concernant l'aide humanitaire à l'étranger, il a été décidé de reconduire le soutien aux associations Métissage et Solecitos, associations que la commune avait déjà subventionnées en 2019 et 2020.

Mme Bolle de Paoli adresse également des remerciements aux astreints cartiginois de la protection civile. L'OFPC Champagne a été très active au niveau du COVID, notamment à la ligne verte aux Vernets au mois de mars, pour les tests PCR auprès du groupe médical d'Onex au mois d'octobre et au nouveau centre de vaccination des HUG dès cette semaine. Mme Bolle de Paoli précise qu'ils ne s'occupent pas de la vaccination, mais ils orientent les aînés et aident les personnes à mobilité réduite.

### Local des jeunes

Il faut savoir que le local des jeunes est fermé depuis le mois de septembre sur la demande de l'exécutif. Si le local restait ouvert, la FASE aurait été d'accord de venir plus régulièrement, mais avec 5 personnes dans ce petit local des jeunes, il est difficile de vérifier s'ils sont masqués et s'ils utilisent bien la solution hydroalcoolique. L'exécutif a donc préféré tout interrompre pour le moment. Cela étant, les TSHM circulent dans toutes les communes où les locaux sont fermés. Ils essayent de repérer s'il y a des jeunes en difficulté et ils les convient à Bernex dans les locaux pour discuter et leur offrir un soutien. Ils sont régulièrement en contact avec tous les

responsables des locaux. Il n'y a pas trop de soucis à Cartigny, mais pour des communes comme Avully ou Conflignon, c'est plus compliqué sans la possibilité pour les jeunes de se retrouver.

### Défibrillateurs

Les défibrillateurs ont été installés, l'un à côté du panneau d'affichage de la salle communale et l'autre à côté de la fontaine de La Petite-Grave. Ils sont opérationnels avec l'application Save a Life. L'exécutif aimerait qu'un ou deux employés communaux soient formés à son utilisation. Mme Bolle de Paoli précise que l'application est destinée aux premiers répondants qui sont formés à utiliser l'appareil et qui sont avertis lorsqu'il y a une urgence.

M. Vouillamoz fait remarquer que les défibrillateurs peuvent néanmoins être utilisés par n'importe qui.

Mme Bolle de Paoli précise qu'un tout-ménage sera distribué aux habitants pour les informer de cette nouveauté et que l'usage est à portée de tout le monde.

### **5. Rapports de commissions**

La présidente note qu'il n'y a aucun rapport de commission.

### **6. Propositions et questions**

#### Sortie des aînés, promotions et fête du Feuillu

M. George demande si une décision a déjà été prise concernant la sortie des aînés du mois de mai et concernant les promotions.

Mme Bolle de Paoli pense qu'il est trop tôt pour prendre une décision. Si la décision est prise d'annuler la sortie des aînés, une alternative peut être trouvée. Pour le Feuillu, c'est extrêmement difficile de prendre une décision maintenant. Soit on décide d'annuler vu l'énorme travail que cela représente pour les enseignantes et les enfants, soit on décide de le maintenir. Si le maintien n'est pas possible parce que l'événement fait venir beaucoup de monde, le groupe du Feuillu a décidé avec les enseignantes qu'une fête interne à l'école serait organisée juste avec les enfants. S'il est possible de réunir des groupes de 10 personnes, un petit concert pourrait être organisé le dimanche matin. Concernant la fête des promotions, elle risque de ne pas avoir lieu. L'exécutif avait toutefois pris les devants au mois d'octobre dernier en réservant le carrousel et les jeux gonflables pour le jeudi après-midi de la dernière semaine. Le cas échéant, les élèves auront donc leurs promotions le jeudi après-midi.

M. George propose de réunir la commission sociale pour en discuter.

Mme Bolle de Paoli confirme qu'il est prévu de réunir la commission sociale. Il s'agira de réfléchir à la meilleure solution. Mme Bolle de Paoli en profite pour faire passer un message. En effet deux aînés ont émis le souhait que la commune organise pour eux un tour avec le Léman Express parce qu'ils n'ont pas envie de le faire seuls.

#### Conditions pour les balades

Mme Moget a eu l'occasion de se promener avec une poussette le long du chemin de Tré-la-Villa sur le petit trottoir en graviers. Personne n'apprécie de trouver des crottes de chien, mais elle ne trouve pas non plus très agréable qu'il ait des crottes de cheval à cet endroit, ce qui fait que l'on passe plus de temps sur la route que sur le trottoir.

Mme Zäch indique que l'exécutif avait contacté le refuge Darwyn qui milite pour la cohabitation de tous. La responsable a ainsi adressé un message à tous les manèges et propriétaires de la région pour leur dire de faire attention. Cela étant, il faut savoir qu'il n'y a pas de loi ou de règles spécifiques aux chevaux et c'est donc au bon vouloir des gens.

Mme Moget n'est pas sûre que cela concerne vraiment la commune de Cartigny, mais, par rapport au petit pont qui passe à Eaumorte pour rejoindre le chemin des Tanquons et aller sur

Avully, plusieurs personnes lui ont dit qu'elles ne se sentent pas en sécurité avec un chien qui leur fait peur à cet endroit.

Mme Zäch confirme que le pont est situé entre la commune de Cartigny et la commune d'Avully. En concertation avec la commune d'Avully, il a fallu fermer le pont en toute urgence, y compris au trafic agricole, en attendant de pouvoir vérifier son état. Les représentants des deux communes ont évoqué la problématique de cette personne vivant dans une yourte qui est sur Avully et de son chien mais elle ne veut toutefois rien savoir. C'est très compliqué. Mme Zäch signale que la commune a envoyé il y a quelques mois un courrier à tous les propriétaires de chiens pour leur rappeler les diverses lois à respecter en tant que détenteur de chien.

Vaccination

M. Loeffel a parlé avec une personne âgée qui hésite à se faire vacciner. Il se demande s'il ne vaudrait pas la peine que la commune fasse une information à ce sujet.

Mme Bolle de Paoli assure que l'exécutif fait un maximum quand il rencontre des gens, notamment en leur disant de contacter leur médecin traitant. Toutefois, la commune ne peut pas prendre position.

La séance est levée à 21h47

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....